

## CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 Mars 2021

**OBJET : 02/2021****DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMÉROTAGE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	<b>L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE DIX MARS à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES</b>
		Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	26	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjointes au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; <del>Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET</del> ; M. Julien BOUILLOT ; <del>Mme Hélène LE GUIRRIEC</del> ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Absent (s)	0	
Pouvoir (s)	3	Mme Laurianne VEYRET à M. Francis CRÉPIN ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Hélène LE GUIRRIEC à M. Laurent MAILLARD.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		04 Mars 2021

**Exposé**

Monsieur le Maire signale l'intérêt, compte tenu des constructions nouvelles et à venir dans le secteur de Guillot, du Lotissement « Route Royale » (Macrolot 2B) faisant l'objet d'un permis de construire déposé par Agen Habitat, qu'il y a lieu de donner une dénomination aux voies desservant ces dernières.

Il précise que ces nouvelles dénominations permettront d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut proscrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2213-28 et L2123-03

**Vu** le code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113-1, L411-6 et L141-3

**Considérant** qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME** comme suit :

Lotissement « Route Royale » Macrolot 2B :

- Impasse de l'Algarve
- Impasse de la Catalogne

- **CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à signer tout document pour la mise en œuvre de la présente décision.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que  
dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire de Foulayronnes,**

**Bruno DUBOS.**

